

*C*onseil,  
*M*onsieur,

*Op. v.*

Les fers ennygnes et longs lejans ay Angerette me la offert d'autant  
d'autant que mon paſſe illico, qu'il me tardoit de recouvrir ma Patrie,  
pour n'aller trouuer les occasions qui me rendis l'entrevue en me-  
telle quelle rovache des conſtoſies et favours dont il voulz a peu-  
m'obligier. suivant quoy j'avoient ſugot combien ce m'a effet chose  
mal agrurable de entendre à l'inſtant preſque de quoy recouvir les difſonſes  
qui avec voulz concevois contre les <sup>meilleurs</sup> intimes, pour le ſuject de certain  
diſcret de petite importance, auquel par l'entree du Conſeil d'Etat  
vois effet venus à recouver contre le Cap<sup>te</sup>. M. de S. Si ne viens-je —  
touſtſois faire les expenſes de moy M. de S. ne pallier d'ay faire de paroſſes la  
faute qui prétendez qu'il eſt auoit commis, mais bien tres ſimillement  
vois ſupprier de ne garder à pas vois <sup>ma</sup> opinion ſi juiniſſe à l'ame-  
ne et ferme qu'il voulz a voulz et a voz meitez que là où les occaſi-  
ons du biey de vostre ſervice voudroient a ſe proſouter, il ne voulz <sup>pas</sup>  
provaloir devant trois autres, comme devront tous autres il ſy —  
touſtſois obligé. or ne ſe peint il que vostre diſcretion ne pourra dic<sup>re</sup> que  
ſi le maltaſt des parties qui journellement en leur approuv<sup>ent</sup> —  
l'eftement purjudicier par les ſentences du Conſeil voudroit a-  
vouer ſur lui ſeul, qui n'egrette que la main pour l'exection du  
communément de ſes ſupérieurs, il deuendroit toutſt la perſonne  
du monde la plus diſtille, en q̄ne rarement il le fait justice entre deux  
contendant que l'un et l'autre ne ſe formalise du tout comme en cette  
particularité voulz ne debiez <sup>jamais</sup> querer que l'en protéger fait et ſera  
dict, deoit que voulz l'ij a fait, ſi quod meſuſos à ce voulz mal à moy  
M. de S. qui je voulz prie affirmer, donne ſa conſience aussi dechargee  
pour luy qui pour l'autre, et partant voulz reprise que quand <sup>ce</sup>  
vouz prendra de l'honneur de vos commandements, il voulz plauſo-  
de mettre ſon ſectroy à l'ordre du prediſe ſur les ſubjet du ſervice que  
Depende immédiatement de ſon entendement. Et lors offrir que voulz  
les trouindrez plus coupable d'incapacité que d'ingratitudine, mais —  
touſtſois ſuivront poſer à voulz tenuer que les refoulement des  
biensfiefs démontre a ſes filz tres-indigne, qui pour ſeignez me coſfora  
jument de ce dire et faire conſigre en effet!

Constantijn

Constantijn

Mons freres present q'quys les presentz furent portez  
 & mesme l'embass par l'ameye ~~de~~ <sup>de</sup> Calonne q'ys  
 lors mesme q'ns certainz Chasteau de la Roche au soleil  
 honorez meurant a la roche de la Roche a la Roche  
 a chasteau, mais q'ns estoit mesme miet il ne la droit tenir a la Roche  
 et per le poy n'a my toutes les peines d'is mons a la Roche et grand present  
 de la Roche aux armes qui estoient dans la Roche  
 qui pase fort peu de jours, non leauz meurant et grandement  
 de la Roche le Chasteau et voire moy sans la rançoy de Jacobus  
 qu'il a fallu donnez au officier du Service de la Roche voire  
 ains qui se sont gous d'escroches et couvertes, pris facias  
 bras vides et leme coquilles.

res humbles et  
tous oblige de me faire

Constantijn.

De la Roche le 2 April 1623